



Achat d'un véhicule avec ct pas ok + vice

Par **Sébastien**, le **28/09/2010** à **08:26**

Bonjour,

J'ai fait l'achat d'un véhicule sans contrôle technique valide, avec contre-visite car il faut changer 2 pneus.

Lors de la vente, j'ai fait confiance à la personne que j'avais en face de moi, je lui ai demandé si j'avais des frais à prévoir et il m'a dit que non, à part les pneus.

Par téléphone le matin de la vente, le vendeur m'a dit que le contrôle était ok qu'il y avait juste les pneus à changer comme prévu.

Lors de l'achat et me rendant compte qu'il n'était pas ok, j'ai quand même pris le véhicule car j'en avais besoin.

Il s'avère qu'en rentrant chez moi avec le véhicule et en reprenant les factures une à une (car j'ai trouvé un défaut non signalé par le vendeur en arrivant), il était stipulé sur une datant d'une semaine avant la vente que le client n'avait pas souhaité faire une réparation, dont le montant s'avère pratiquement égal au prix du véhicule acheté.

Je n'avais pas lu cette partie de la facture, d'autant plus que le vendeur m'a distrait lorsque j'en arrivais là, au moment de la vente, et je n'ai pas été jusqu'au bout de la facture.

Suis-je en droit de demander l'annulation de la vente pour vice caché ou pour vente d'un bien impropre à la consommation, puisque le véhicule était soumis à contre-visite.

Je précise qu'il n'est inscrit que "vendu le" sur la carte grise.

AI-je des chances d'obtenir gain de cause, sachant que je n'ai pas les moyens ni d'effectuer la réparation, ni même d'acheter un autre véhicule, je sais qu'une telle procédure où j'habite mets dans les 6 mois pour aboutir et qu'actuellement ce véhicule est remisé, car si le vice "éclate", le montant des réparations triplerait.

Le vendeur cherchait bien un "pigeon", j'en suis convaincu (par d'autres détails qui reviennent après coup et que je n'ai pas la place de citer ici), mais est-ce que ma bonne foi et les éléments que j'ai en ma possession suffiront-ils, est-ce que cela vaut-il le coup que je me batte ou dois-je accepter, et je vous avoue que j'ai du mal à cela, le fait de m'être fait avoir et me

débrouiller pour trouver les fonds pour réparer ce véhicule.
Cordialement.

Par **mimi493**, le **28/09/2010** à **14:19**

Vu qu'il vous a remis les factures où tout est indiqué, ça risque d'être chaud pour invoquer le vice caché.

Est-ce qu'il est indiqué quelque part, qu'il vous a remis les factures ? Il a des témoins ? A pigeon, pigeon et demi, ça serait de bonne guerre